

Garantie du fabricant de 5 ans

Ideal Lux garantit au consommateur le bon fonctionnement du produit et la fourniture éventuelle de pièces détachées pour défauts de fabrication pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la facture et dans les conditions de garantie énoncées ci-dessous.

Champ d'application

La garantie s'applique à tous les produits vendus sous la marque Ideal Lux, y compris les composants (drivers, modules LED) dont la date de facturation Ideal Lux est postérieure au 18/03/2018. La garantie est valable dans tous les pays du monde, à l'exception de l'Amérique du Nord.

Les conditions de validité de la garantie sont les suivantes :

- Les produits installés doivent être correctement maintenus et nettoyés et doivent être installés correctement, en respectant les règlements d'installation en vigueur et les notices de montage fournies dans l'emballage ou disponibles en ligne.
- Les alimentations et accessoires de montage utilisés pour connecter ou installer les produits doivent être fournis ou directement prescrits par Ideal lux et doivent avoir des caractéristiques électriques, électroniques, mécaniques et / ou dimensionnelles conformes aux spécifications des produits auxquels ils sont associés.
- La tension d'alimentation doit respecter les tolérances indiquées dans les spécifications du produit.
- Le produit doit être utilisé dans des environnements et des applications appropriés conformément aux caractéristiques techniques et de construction déclarées dans la documentation du produit.
- Le produit n'a pas subi de sollicitations mécaniques, thermiques ou chimiques, à l'exception de celles conformes à l'emploi prévu.
- La tension d'alimentation et la température ambiante de fonctionnement doivent respecter les tolérances et les écarts indiqués dans les spécifications du produit.
- Le produit n'est pas entré en contact avec des substances dont les propriétés peuvent compromettre la fonctionnalité du produit (acides, sel, etc.) et n'a pas été exposé à des conditions environnementales extrêmes (mer, désert, zones industrielles). Toute couverture pour les pannes causées par ces facteurs doit être convenue au préalable avec Ideal Lux.
- La source lumineuse défectueuse, si elle est remplaçable par le client, doit avoir été remplacée immédiatement en cas de dysfonctionnement ou à l'expiration de sa durée de vie utile.
- Le produit n'a en aucun cas été modifié, altéré ou réparé par le client ou les utilisateurs. Les modifications, personnalisations ou réparations ne peuvent être effectuées que par Ideal Lux.

Exclusions

- Les dégâts qui ne compromettent pas le fonctionnement du produit ou sa sécurité structurelle ou mécanique (par ex. Rayures, bosses).
- Les dégâts causés pendant le transport.
- Les dégâts causés par des procédures ou des zones d'installation incorrectes, ou par une utilisation inappropriée ou négligente du produit, tels qu'une maintenance ou un nettoyage inadéquats, une alimentation électrique incorrecte, une humidité ambiante excessive, des contraintes mécaniques excessives, des chocs ou des impacts violents, etc.
- Les dégâts causés par des conditions d'alimentation électrique anormales par rapport aux conditions de fonctionnement déclarées (surcharges ou court-circuit du système, surtensions, sous-tensions, etc.).
- Les dommages résultant d'erreurs logicielles, de virus informatiques, etc.
- Les dommages causés par la force majeure (tremblement de terre, inondation, parasites, actions de tiers, etc.).
- Composants sujets à l'usure ou au vieillissement tels que les joints, les pièces en plastique, les câbles, etc.
- Détérioration de la batterie.
- Dégâts ou frais imputés aux appareils auxquels Ideal Lux n'as relevé aucun défauts ou dysfonctionnements.
- Dégâts ou frais imputables ou liés aux procédures de réparation ou de remplacement des produits tels que, à titre d'exemple, les frais de déplacement et de main-d'œuvre pour le démontage et la réinstallation des lampes,

l'achat ou la location d'appareils de levage ou d'échafaudage, les frais d'expédition et d'élimination, pertes de profits, pertes économiques dues à des interruptions opérationnelles, etc.

- Mortalité inférieure à 0,6% pour 1000 heures de fonctionnement dans les sources lumineuses LED.
- Perte de flux lumineux des sources lumineuses à LED inférieure à 30% de la valeur initiale, à la fin de la durée de vie utile déclarée pour la source elle-même.
- Toutes différences de teintes et de flux lumineux dues à des fournitures ultérieures du produit ou de produits de remplacement équivalents.
- Humidité supérieure à 80% sur le lieu d'installation, ou en tous cas en conditions environnementales ou d'installation incompatibles avec le degré IP déclaré pour le produit.
- Pannes de produits précédemment gérées sous garantie par remplacement, réparation ou réduction de prix.
- Tous dommages ou pertes causés par des interventions, modifications ou altérations des appareils par le client ou l'utilisateur et non imputables à des défauts du produit ou à des actions d'Ideal Lux, ainsi que tous dommages ou pertes causés au produit et à des tiers par des interventions de remplacement, entretien et / ou réparation de produits en l'absence d'intervention et d'autorisation d'Ideal Lux.

Demande de droit de garantie et de retour du produit

Les droits de garantie peuvent être exercés pendant la période de validité établie, dans les 30 jours à compter de la date de réception des produits (pour défauts apparents) ou immédiatement après la constatation du défaut ou du dysfonctionnement (pour les défauts cachés).

La demande de garantie doit être communiquée par e-mail à Ideal Lux, en indiquant la facture d'achat respective à laquelle se réfère le produit objet de la réclamation.

Ideal Lux se réserve le droit de décider de la validité d'une demande de garantie.

Les produits présumés défectueux doivent être retournés à l'entreprise avec l'autorisation écrite d'Ideal Lux, intacts et sans avoir été modifiés, dans un emballage conforme à la sécurité des transports.

Ideal Lux n'est pas responsable des dommages qui pourraient se produire lors du transport du produit retourné. Si le produit a droit à une garantie, Ideal Lux le remplacera par un produit équivalent dans les plus brefs délais ou enverra la pièce de rechange à installer suivant les instructions d'Ideal Lux.

Les remplacements sont sujets à d'éventuelles variations par rapport au produit d'origine, en raison des progrès technologiques et / ou des modifications par rapport à la conception et aux caractéristiques de celui-ci. Les services sous garantie ne prolongent pas la période de garantie d'origine ; la période de garantie pour les pièces de rechange fournies / installées expire en même temps que la période de garantie du produit d'origine. Tous les produits fournis pour remplacer les produits d'origine couverts par la garantie bénéficieront de la garantie d'un an à compter de la date de livraison ou d'installation.

Cette garantie représente l'intégralité des garanties accordées par Ideal Lux pour les produits et remplace toute autre garantie expresse ou tacite.

La relation juridique de la garantie est régie exclusivement par la loi italienne. Le tribunal compétent est Venise.

Ideal Lux Srl

Via Taglio Destro, 32
30035 Mirano
Venezia — Italia

E info@ideal-lux.com

T 041 5790500

F 041 8872349

ideal-lux.com